

HYDRO-EXPLOITATIONS

Société Anonyme au capital de 1.968.000 €
Siège social : C/O société OPPORTUNITES - 9 avenue Bugeaud - 75116 PARIS
R.C.S. Paris n° 775.554.595

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

CENTRALES	Production 2023 (MWh)	Production 2022 (MWh)	Ecart %	Ventes HT 2023 (en K€)	Ventes HT 2022 (en K€)	Ecart %
LABASTIDETTE	3 700	2 677	38 %	433	277	57 %
MONDAVEZAN	3 101	2 437	27 %	363	260	39 %
CAMPAGNE	852	1 195	-29 %	100	140	-29 %
CLAIRAC	6 842	2 118	223 %	873	222	292 %
TOUZAC	5 651	4 829	17 %	661	491	35 %
REBOUC	2 376	2 504	-5 %	292	303	-4 %
SAINT AVENTIN	2 162	3 511	-38 %	253	365	-31 %
AUTERIVE	5 505	7 280	-34 %	644	637	1 %
TOTAL	30 189	26 551	11 %	3 618	2 695	34%

Le chiffre d'affaires global de nos centrales a progressé de +34% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 3,6M€.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1.1. AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessus fait état de la production par centrale, traduite en termes de ventes. Les informations fournies ci-après indiquent le chiffre d'affaires.

D'un point de vue de l'activité, les principaux événements intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

LABASTIDETTE

Le chiffre d'affaires est de 432.918€ contre 276.587€ en 2022, pour une production de 3.700 MWh contre 2.677 MWh en 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par les perturbations liées aux interventions de l'opérateur du canal.

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours suivi et reste en attente d'une décision de l'Administration.

De même, les niveaux de redevance 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 font l'objet d'un contentieux au niveau de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse.

MONDAVEZAN

Le chiffre d'affaires s'est établi à 362.825€ contre 260.294€ au titre de l'exercice précédent, pour une production de 3.101 MWh contre 2.437 MWh en 2022.

Comme LABASTIDETTE, les trois unités de cette centrale qui turbinent les eaux du canal de SAINT-MARTORY profitent normalement d'une stabilité de potentiel hydrologique et sont donc généralement faiblement impactées par les variations de pluviométrie.

La convention de concession qui s'est terminée au 31 décembre 2019, soulève encore questionnements et incertitudes quant au renouvellement du droit d'exploitation au profit d'HYDRO-EXPLOITATIONS et fait l'objet d'un contentieux en cours avec le concédant du canal.

CLAIRAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 872.556€ contre 222.384€ en 2022, pour une production de 6.842 MWh contre 2.118 MWh en 2022.

La fin des travaux de rénovation totale de la centrale a permis un redémarrage de l'activité.

Le redémarrage de la centrale de CLAIRAC a plus que compensé le déficit de production dans les Pyrénées, notamment les centrales de ST AVENTIN, CAMPAGNE et AUTERIVE fortement pénalisées par rapport à N-1.

Globalement les conditions hydrologiques ont été favorables dans le département du Lot.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) ont été validés par les services de l'administration compétents et ont pris fin en juillet 2023. Le coût global des travaux s'est élevé à 9.934.000€ hors-taxes environ.

TOUZAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 661.182€ contre 491.325€ en 2022, pour une production de 5.651 MWh contre 4.829 MWh en 2022.

L'évolution favorable des résultats s'inscrit dans le contexte d'un suivi régulier de la maintenance des infrastructures de cette centrale, et d'une pluviométrie en cohérence avec le potentiel de cette installation.

Le dossier concernant les obligations de mise en conformité du transit écologique est toujours d'actualité. Ils restent soumis aux hypothèses administratives de la suite de l'exploitation.

Le droit de concession est arrivé à terme au 31 décembre 2016. L'exploitation se poursuit conformément au texte de l'ordonnance du 28 avril 2016 qui a introduit la notion de délais glissants de trois ans afin de maintenir le titre administratif et définir les modalités des fins de concession.

Des discussions avec l'administration sont en cours afin de définir des hypothèses de poursuites d'exploitation.

REBOUC

Le chiffre d'affaires s'établit à 291.652€ contre 302.777€ en 2022, pour une production de 2.376 MWh contre 2.504 MWh en 2022.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) sont terminés sur la centrale. Les travaux de continuité écologique sur la prise d'eau sont prévus pour l'été 2024. Le coût global des travaux est estimé à 2.732.000€ hors-taxes.

SAINT AVENTIN

Le chiffre d'affaires s'établit à 252.899€ contre 365.463€ en 2022. La production est de 2.162 MWh contre 3.511 MWh en 2022.

Ces résultats sont essentiellement liés au niveau de pluviométrie défavorable en 2023.

La demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale qui a expiré en février 2017 est encore en cours d'instruction. Des travaux de mise en conformité de la prise d'eau y seront attachés ainsi que la demande de révision à la baisse du débit réservé. Nous n'avons aucune inquiétude sur la poursuite de l'activité.

CAMPAGNE SUR AUDE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 99.663€ contre 139.903€ en 2022, pour une production de 852 MWh contre 1.195 MWh en 2022. La pluviométrie sur la géographie des Pyrénées en 2023 explique la quasi-totalité des écarts de performances de l'année.

AUTERIVE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 644.105€ contre 636.720€ en 2023, pour une production de 5.505 MWh contre 7.280 MWh en 2022. La baisse de 34 % de la production liée à la pluviométrie a été compensée par une augmentation des tarifs de vente de l'électricité à HYDROSPOT.

RESULTAT FISCAL DU GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre Société intègre fiscalement ses trois filiales SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (SEGG), CERBERE, SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE SAINT AVENTIN et depuis sa constitution le 16 avril 2020, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les sociétés FINANCIERE CLAMAGIRAND et SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND sont intégrées fiscalement au sein de la Société.

A compter du 19 décembre 2023, la société CERBERE est sortie du périmètre d'intégration.

REFINANCEMENT D'ACQUISITION

Le 30 août 2023, la Société a procédé au refinancement de l'acquisition des sociétés FINANCIERE CLAMAGIRAND et SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND aux termes d'un contrat de crédit conclu entre la banque CIC SUD OUEST, en qualité de prêteur, et la Société en qualité d'emprunteur, d'un montant de 8.000.000€.

CESSION DE LA MAJORITE DU CAPITAL DE CERBERE

Aux termes d'un acte de cession en date du 19 décembre 2023, la société CIE AMENAGEMENT COTEAUX DE GASCOGNE (CACG) et la société AREC PRODUCTION ont acquis 55,03% du capital social et des droits de vote de la société CERBERE détenus par la Société au prix de 2.751.678€.

1.2. DEPUIS LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est à signaler.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les prévisions 2024 s'élèvent à 36 085 MWh.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société poursuit ses travaux de développement sur l'aval de la centrale de REBOUC en synergie avec les collectivités territoriales, AREC et CACG

5. PRISE DE CONTROLE

Néant.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2023, la Société détient à 100%, directement ou indirectement, les sociétés suivantes :

- la SAS S.E.G.G. (SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE) ;

- la SAS SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN ;
- la SAS SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE ;
- la SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND ; et
- la SAS RATIE-CLAMAGIRAND (42,65% en direct, et 57,45% via la SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND).

La Société détient également

- 44,97% du capital de la société CERBERE, le solde de cette dernière étant détenu par les sociétés CACG et AREC.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

7. ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L. 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

8. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN est arrivé à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non-inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014.

Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non-inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

Notre Société a bénéficié d'une distribution de dividendes de la part de ses filiales pour un montant total de 659.610€.

9. RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la Société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit un bénéfice de 2.671.133€ contre une perte de (2.147)€ pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 802.643€ (contre 580.186€ au titre de l'exercice précédent), soit une hausse de 38,34% ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 865.954€ (contre 655.084€ au titre de l'exercice précédent), soit une hausse de 32,19% ;
- les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 820.108€ (contre 588.176€ au titre de l'exercice précédent), soit une hausse de 39,43%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 45.846€ (contre un bénéfice de 66.908€ au titre de l'exercice précédent).

Après un résultat financier de 303.200€ (contre un résultat financier déficitaire de (82.879)€ au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort bénéficiaire à hauteur de 349.046€ (contre un déficit de (15.971)€ pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 2.314.529€ et après un crédit d'impôt de (7.558)€, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2.671.133€ (contre une perte de (2.147)€ au titre de l'exercice précédent).

10. RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS pour l'exercice 2023 comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, la société RATIE CLAMAGIRAND et la société FINANCIERE CLAMAGIRAND toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la SOCIETE ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (S.E.G.G.), son exercice se solde par une perte de (370.431)€ contre une perte de (173.288)€ à la précédente clôture.
- Pour la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN, l'exercice se solde par un bénéfice de 22.672€, contre un bénéfice de 121.057€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, l'exercice se solde par une perte de (60.346)€, contre une perte de (4.968)€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la société FINANCIERE CLAMAGIRAND, l'exercice se solde par un bénéfice de 325.954€, contre une perte de (2.278)€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la société RATIE CLAMAGIRAND, l'exercice se solde par une perte de (104.886)€, contre un bénéfice de 373.227€ au titre l'exercice précédent.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

(en k euros)	H.E. conso.		H.E.		S.E.G.G.		Saint Aventin		Cerbère		Campagne sur Aude		Ratié Clamagirand		Financière Clamagirand	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Chiffres d'affaires	3.704	2.386	803	580	1.542	716	266	365	323	312	104	140	666	646	0	42
E.B.E.	1252	760	235	213	766	212	77	193	202	196	-12	14	130	95	-8	-2
Résultat net avant impôts	65	-297	2.664	-16	-370	-288	30	146	-106	-44	-60	-65	-156	-130	326	-2
Résultat net	1.474	-201	2.671	-2	-370	-173	23	121	-111	-99	-60	-5	-105	373	326	-2
C.A.F.	2.936	1.109	324	-18	395	251	76	135	201	206	10	35	117	587	326	-2

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort à 1.474k€.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

11. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.671.132,67 euros, comme suit :

➤ ORIGINE :

- Résultat de l'exercice : 2.671.132,67 euros
- Autres réserves : 1.955.523,65 euros

➤ AFFECTATION :

- Au poste « Autres Réserves » : 2.671.132,67 euros

Après affectation, le solde du poste « Autres réserves » s'élèverait à 4.626.656,32 euros.

12. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

13. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

14. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Usant de la faculté offerte par l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, votre conseil d'administration vous présente dans le cadre du présent rapport de gestion son rapport sur le gouvernement d'entreprise :

14.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

François BARTHE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président Directeur Général du conseil d'administration de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS SIJU FINANCE- Président de la SAS E1GB- Administrateur et président directeur général de la SOCIETE D'HYDRO ELECTRICITE DE LA MOSELLE- Gérant de la SCEA DU CHEF- Gérant de la SCI BARTHLAND- Président de la SAS BARTHE ENERGIE- Président de la SAS HOLDING BARTHE ENERGIE
Olivier VERNEJOUL	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS LODEC- Gérant de la SC SOCIETE CIVILE FINANCIERE DE BAIGURRA- Administrateur de la SA EXAGON MOTOR- Gérant de la SCI DE LASTILLERES- Gérant de la SCI CAP BERNARDO- Gérant de la SCI CRISTAZ- Gérant de la SCI DE BRA- Gérant de la SCI GYBO- Directeur Général de MAC MANUS SAS- Administrateur NEXTALIM SA
Bertrand BOURJAC	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS BB Invest- Directeur Général de la société ENERTEAM

14.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

L'article L. 225-37-4 du Code de commerce dispose que le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits

de vote supérieure à 10%, et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

14.3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Votre Conseil n'est investi à ce jour d'aucune délégation de compétence et/ou de pouvoirs en cours de validité accordée par votre assemblée générale dans le domaine des augmentations du capital.

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L. 441-14 al. 1 et D. 441-6 I) du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FACTURES REÇUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées					3	3
Montant total des factures concernées (TTC)	0	11.040	10.000	14.700	353.107	388.847
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		2.28	2.06	3.03	72.82	80.19
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	8 (quotes-parts des factures exclues)					
Montant total des factures exclues (TTC)	611.469					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 Délais légaux : > 30					

**FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
DONT LE TERME EST ECHU**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées					1	1
Montant total des factures concernées (TTC)	0	0	34.470	2.407	18.484	55.361
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		0	4,3	0,3	2,3	6,9
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	Néant					
Montant total des factures exclues						
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours					

16. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Notre Société se préoccupe considérablement de l'environnement et met tout en œuvre pour éviter les risques de pollution sur ses installations.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce nous vous indiquons que :

- a. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

La stratégie du groupe consiste à rechercher des actifs de production afin d'atteindre une taille critique en vue de consolider un volume de production en KWH nécessaire à l'accès au marché de gros de l'électricité. En effet la fin des tarifs « Obligation d'Achat » nous amène à monter rapidement en compétence sur tous les sujets de commercialisation et de valorisation de notre énergie verte. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons notre politique de recherche d'actifs.

- b. dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, l'analyse est assortie d'indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ; l'analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes :

Malgré une année 2023 impactée par une pluviométrie exceptionnellement dégradée, nous avons été en mesure de réaliser des résultats financiers nous permettant d'assumer tous nos engagements dans le cadre de notre stratégie.

- c. Une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société reste toujours confrontée aux risques liés aux renouvellements des concessions échues.

- d. des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité :

La raison d'être de l'activité étant ce qu'elle est : production d'énergie verte, la stratégie et la « Philosophie Bas-Carbone » est une composante forte de l'ADN de ce groupe.

- e. les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La nouvelle organisation de notre cellule administrative, juridique et comptable permet de sécuriser et d'améliorer l'ensemble des process des activités. De plus, la présence permanente de nos conseils (et notamment de notre Commissaire aux comptes) nous permet d'optimiser la qualité de nos documents financiers.

18. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

19. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

20. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate que :

- le mandat de Monsieur François BARTHE dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société a été renouvelé par assemblée générale du 6 juillet 2021 pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Après ses études supérieures, François BARTHE reprend les rênes de l'entreprise familiale dans le secteur de la vente d'aliments pour animaux. En 2000, il choisit de diversifier son activité en faisant l'acquisition d'une centrale hydroélectrique. Conscient des enjeux du réchauffement climatique, il décide de s'engager pleinement dans les énergies renouvelables. Aujourd'hui âgé de 60 ans, François BARTHE développe le Groupe avec réussite.
- le mandat de Monsieur Bertrand BOURJAC dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il conviendra de renouveler son mandat pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Après avoir exercé les fonctions d'enseignant en électrotechnique et de responsable de développement d'une entreprise d'installations électriques, Bertrand BOURJAC a rejoint le Groupe Barthe en 2012 pour exercer des fonctions de directeur d'exploitation et de développement. Aujourd'hui âgé de 47 ans, Bertrand BOURJAC est le Directeur Général d'Enerteam spécialisée dans l'ingénierie hydroélectrique.
- le mandat de Monsieur Olivier VERNEJOU dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il conviendra de renouveler son mandat pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

21. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil rappelle que la société CABINET EMMANUELLE ROUX AUDIT & CONSEILS sise 26 Rue Leon Noel, 06400 CANNES (RCS CANNES 537.625.469), représentée par Mme Emmanuelle Roux, et que Monsieur Thierry FONTANA, né le 27 juillet 1970 à SAINT-GAUDENS (31), sis 3 Rue de Brindejonc des Moulinais, 31500 TOULOUSE, ont été respectivement nommés en qualité de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en date du 30 juillet 2020, pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

* * *

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social					
Nombre des actions ordinaires existantes	1.968.000	1.968.000	1 968 000	1 968 000	1 968 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	123.000	123.000	123 000	123 000	123 000
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	854 292	758 914	666 399	580 186	802 643
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	101.767	135.253	893.398	- 15 971	349 046
Impôts sur les bénéfices	- 68 642	- 9 340	- 4 135	- 40 353	- 7 558
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 26 500	25 009	903 722	- 2 147	2 671 133
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,39	1,39	8,46	1,46	24,19
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,22	0,20	7,35	- 0,02	21,72
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	126.278	54.998	46 031	44 192	52 100
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	44.730	17.492	17 209	13 699	16 494